

Envoi : 27/02/2018

Réception par le Préfet : 27/02/2018

Publication : 02/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-2-10-4

**Séance** du vendredi 23 février 2018

**PLANETES 68 - AIDES A LA REHABILITATION THERMIQUE  
DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC  
(HABITATS DE HAUTE-ALSACE)**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
M. DELMOND donne procuration à Mme DREXLER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. STRAUMANN.  
Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-10-16 du 6 octobre 2017 relative à la reconduction de la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'habitat,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 16 février 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à Habitats de Haute-Alsace les aides à la réhabilitation thermique suivantes, pour un montant total de 141 150 € :
  - une subvention de 77 550 € au titre de la rénovation thermique de 33 logements, sis 2 à 10 rue de Winkelmann à SOULTZ, soit 2 350 € au logement, versée en une seule fois à la fin de l'opération ;
  - une subvention de 63 600 € au titre de la rénovation thermique de 24 logements, sis 18 à 24 rue des Ecoles à OSTHEIM, soit 2 650 € au logement, versée en une seule fois à la fin de l'opération ;
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163 ;
- approuve les termes des deux conventions, jointes en annexe à la présente délibération, conclues avec Habitats de Haute-Alsace, fixant notamment le montant des subventions départementales et les modalités de versement pour chacune des opérations de réhabilitation thermique listées ci-dessus, ainsi que les engagements de Habitats de Haute-Alsace en termes de gains énergétiques attendus ;
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ces conventions.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

- Mme Catherine RAPP ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité de Présidente de Habitats de Haute-Alsace